



Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Séance du 18 mai 2022 à 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de convocation : 13 mai 2022

Présents (16) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mme BOITARD Béatrice (*à partir de 19h54*) ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mme CHEVRIER Cécile, LAVANDIER Isabelle, MANCHE Fabienne (*jusqu'à 21h22*), MARCHAND Maité ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MAURILLE Bruno, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (3) : Mme HOSTIER Martine à Mme LAVANDIER Isabelle,
Mme BONARINI Sonia à M. MASSON Hugo,
M. MEHATS Patrice à Mme PORTE Nicole.

Absents excusés (6) : Mmes BONARINI Sonia, HOSTIER Martine, LAINÉ Agnès, LEGAI Viviane, MÉTEYER Sylvie ; M. MEHATS Patrice.

Secrétaire de séance : M. MAURILLE Bruno.

-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|-----------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 | unanimité |
| - Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1 ^{er} aout 2022 | unanimité |
| - Création au tableau des effectifs de deux postes d'Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1 ^{er} septembre 2022 | unanimité |
| - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour travaux d'aménagement du parking de l'école maternelle | unanimité |
| - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023 | unanimité |
| - Demande d'emprunt pour travaux d'aménagement d'une nouvelle mairie et travaux de réaménagement du parking de l'école maternelle | unanimité |
| - Décision budgétaire modificative n°1 – Budget principal 2022 – virements de crédits | unanimité |
| - Contrôle de conformité obligatoire du système d'assainissement en cas de vente | annulé |

DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement d'un terrain multisports / city-stade : subvention DETR de 17 037,50 € et subvention du Département de la Gironde de 7 020 €,
- Commission municipale « Fêtes et Cérémonies » : choix du feu d'artifice pour la fête locale : société ELLIPSE pour 5 000 € (grande quantité de projectiles),
- Départ de la locataire du logement communal sis 87 rue Germaine Léglu : possibilité d'installer l'agence postale communale et le bureau de police municipale dans cet espace,
- Rappel des permanences pour les élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022,
- Conseil syndical de l'ASA Hydraulique le 20 mai 2022 à SAINT-SAVIN,
- Crédits budgétaires ouverts pour organiser des manifestations et redynamiser la Commune,
- Prêt de la salle des fêtes pour campagne électorale,
- Organisation d'une course cycliste à CEZAC le 10 septembre 2022 par « Les Circuits des Vins du Blayais » + course à pied à organiser sur la Commune,
- Organisation par la CCLNG de la « Fête de la Petite Enfance » à CIVRAC-de-BLAYE le 21 mai 2022,
- Manifestation créée par les jeunes et pour les jeunes (graff, street art, slam,...etc) le 28 mai 2022 à SAINT-SAVIN.

SÉANCE LEVÉE À 21 H 30

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).